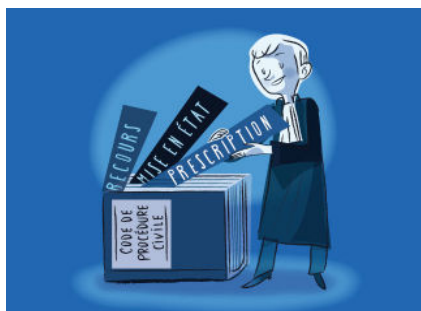


La juridiction du 1^{er} Président



32. PROCÉDURE CIVILE



RÉF : UA23-01

DATE : 30 mars 2023

DURÉE : 3h

PUBLIC : Avocats

PRÉ-REQUIS :

Avocats en exercice

HORAIRES :

09h30 > 12h30

TARIF : 140 €

NIVEAU : Actualisation

FORMATEUR :

Mme Pascale VERNAY,
1^{ère} Présidente de la cour
d'Appel

Toute inscription devra être envoyée une semaine au moins avant la date de la session et ne sera prise en compte qu'à réception de votre règlement.

Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas de désistement inférieur à 7 jours

DESCRIPTION / CONTENU

- **Rappeler les règles de droit applicables à la matière**
- **Transmettre aux participants les attentes des magistrats**
- **Favoriser la culture de la médiation ou du moins de la négociation entre avocats**

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Exposé | <input type="checkbox"/> Démonstration / exercices |
| <input checked="" type="checkbox"/> Questionnement / débat | <input type="checkbox"/> Autre... |
| <input checked="" type="checkbox"/> Mise en situation | |

MOYENS ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- | | |
|---|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Power Point | <input type="checkbox"/> Jeux |
| <input type="checkbox"/> Revue de Jurisprudence | <input type="checkbox"/> Autre... |
| <input checked="" type="checkbox"/> Textes | <input type="checkbox"/> Autre... |
| <input type="checkbox"/> Vidéo | |

MODALITÉS D'ÉVALUATION D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

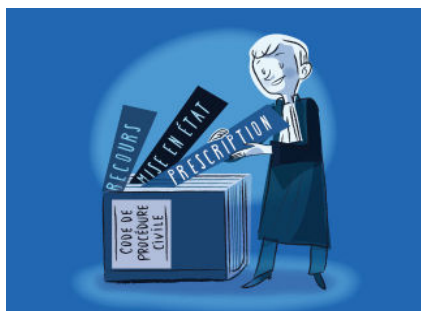
Comment estimez-vous que l'avocat aura atteint son objectif ?
Définissez un seuil de réussite.

- | | |
|---|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Quiz ou QCM | <input type="checkbox"/> Autre... |
| <input checked="" type="checkbox"/> Mise en situation | <input type="checkbox"/> Autre... |
| <input checked="" type="checkbox"/> Restitution | |

La juridiction du 1^{er} Président



32. PROCÉDURE CIVILE



RÉF : UA23-01

DATE : 30 mars 2023

DURÉE : 3h

PUBLIC : Avocats

PRÉ-REQUIS :

Avocats en exercice

HORAIRES :

09h30 > 12h30

TARIF : 140 €

NIVEAU : Actualisation

FORMATEUR :

Mme Pascale VERNAY,
1^{ère} Présidente de la cour
d'Appel

Toute inscription devra être envoyée une semaine au moins avant la date de la session et ne sera prise en compte qu'à réception de votre règlement.

Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas de désistement inférieur à 7 jours

CONTENU

I / Diversité et évolutions récentes de la juridiction du Premier Président :

- Arrêt de l'exécution provisoire de droit commun (EP de droit et EP ordonnée)
- Demande d'autorisation de faire appel
- Sursis à exécution des décisions prise par le JEx
- Procédures particulières prévues par le Code de Commerce et le Code de la consommation
- Demande de radiation du rôle
- Demande d'aménagement et de consignation
- Demande de relevé de forclusion pour faire appel

II / Procédure de taxation des honoraires d'avocats (partie plus interactive)

- La procédure et ses évolutions
- La contestation des honoraires devant le Premier Président